

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 MAI 2021 A 18H30
- SALLE DES GENTIANES OMNIBUS -**

Présents : MATHEZ Christophe – SAMSON Marc – BERTHET Annie - DESPREZ Alain – GENRE Annie – BOURQUI Gilles - BONNEFOY Robert – JEANNEROD Françoise – GANGNERY Véronique - PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier - BENOIT-GUYOD Sébastien – BEGRAND Sébastien (arrivé à 18h40) - PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas – AUBAS Angélique - CHIEZE Blandine – AUBRY Benoit – Christelle CHAVETNOIR - LAMY Nicolas – GIDON Gwenaelle

Absents : Delphine GALLOIS (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Christophe VAZ TEIXEIRA (excusé) – Claire CRETIN (excusée) – Sophie DOUVRES

Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD

Le 27 mai 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle des Gentianes Omnibus en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Christophe MATHEZ, Maire. Le lieu de réunion du conseil municipal reste jusqu'à nouvel ordre transféré à la salle des fêtes de l'Omnibus, la salle du conseil municipal de la mairie ne permettant pas de respecter l'espacement entre les personnes en raison des risques sanitaires liés à la COVID-19.

Selon le II et III de l'article 6 de la loi n° 2020-1379, afin de garantir des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Toutefois, les débats et élections seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page FACEBOOK de la commune.

Selon le IV de l'article IV de la loi n° 2020-1379, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal a la possibilité de disposer de 2 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. Jacques ROMAND, ancien adjoint et conseil municipal et rappelle ses fonctions au sein de la commune :

Elu conseiller municipal le 18 mars 2001 avec M. Bernard MAMET, Maire.

Il a occupé les fonctions de 2ème adjoint aux finances et au personnel jusqu'en 2008.

Il a été désigné délégué communautaire à la CCSR de 2001 à 2008.

Réélu le 9 mars 2008 conseiller municipal avec M. José CAMELIN, Maire.

Suite à la démission du Maire et à de nouvelles élections le 7 avril 2011, a occupé les fonctions de 1er adjoint au Maire Bernard MAMET avec une délégation aux finances et à l'urbanisme du 13 avril 2011 au 28 mars 2014.

Délégué à la CCSR de 2011 à 2014.

Délégué au Syndicat Mixte du Canton de Morez de 2011 à 2014.

Délégué au Syndicat Mixte du PNR de 2011 à 2014

Conseiller en charge des questions de défense de 2011 à 2014.

Désigné membre du Conseil d'Administration du CCAS de 2011 à 2014.

Le conseil municipal observe une minute de silence et M. le Maire adresse, au nom du conseil municipal, à sa famille et ses proches ses sincères condoléances.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2021

3 – Finances : subventions 2021 aux associations

4 – Travaux : aménagement de la traversée des Rousses et des espaces publics riverains – Tranche optionnelle n°2 – Déclaration de sous-traitance de COLAS France – Etablissement SJE au profit de M.P.T.P. SARL

5 – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

6 – Ressources Humaines : création et suppression de poste

7 – Rapport des délégués aux organismes extérieures

8 – Liste des marchés signés par M. le Maire

9 – Questions et informations diverses

- Bilan des secours sur les domaines skiabiles

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sébastien BENOIT-GUYOD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 avril 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 avril 2021.

3. Finances : subventions 2021 aux associations

Une subvention publique est une aide financière consentie par des personnes publiques à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. L'attribution est une libéralité et non un droit.

Le projet associatif doit présenter un caractère d'intérêt public local et l'association doit obligatoirement être déclarée. La commune ne peut verser une subvention que **si l'association en a fait expressément la demande au préalable**. Puis la décision de verser une subvention à une association est prise par une délibération du conseil municipal.

Dès lors que la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune et l'association est nécessaire. Les subventions peuvent aussi prendre la forme de mises à disposition de locaux et d'équipements.

Enfin, toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations doivent fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. Et lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ainsi, les associations doivent transmettre avant le 30 avril de chaque année un dossier comprenant :

- la liste des membres du CA et du bureau avec leurs adresses ;
- les comptes financiers du dernier exercice ;
- le budget prévisionnel de l'année en cours ;
- le projet qui nécessite une demande de subvention.

Et pour les nouvelles demandes, le dossier doit comprendre, en plus :

- les statuts de l'association ;
- la déclaration en Préfecture.

En outre, pour les associations dont le siège social n'est pas sur la commune, il faut indiquer la liste des Rousselands de l'association. Et les associations bénéficiant du prêt d'une salle communale doivent être à jour des signatures de convention.

Pour mémoire, le budget 2021 alloué aux subventions est de 35 000 €.

Marc SAMSON précise que certaines associations bénéficient d'aides indirectes comme le prêt des salles ou le soutien du service technique.

Le montant par enfant de – 16ans pour les clubs de sport et autres activités était de 20€ et ce montant n'étant pas augmenté depuis quelques années, la commission a décidé de le réévaluer à 22€/enfant. Ne sont pas pris en compte les enfants ayant 16 ans dans l'année d'attribution de la subvention.

Suite à la réunion de la commission des finances du 17 mai 2021, M. le Maire propose le tableau de versement des subventions suivant pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	Montant 2021 en €
VALENTIN HAUY DU JURA	100.00
AMIS DES ORGUES DU HAUT-JURA	1 600.00
FNACA	100.00
SOUVENIR FRANCAIS	100.00
SECOURS POPULAIRE	100.00
TENNIS CLUB HAUT JURA	1 166.00
TENNIS CLUB HAUT JURA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	5 000.00
GOLF CLUB LE ROCHAT	484.00
ECOLE DE MUSIQUE DE BOIS D'AMONT	3 480.00
COMITE DES FETES DE LA DOYE	400.00
AMICALE DONNEURS DE SANG	100.00
COMITE DEP LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00
TRANS ORGANISATION	1 500.00
	14 230.00

Concernant le club de tennis du Haut-Jura, M. le Maire précise que le Centre Sportif lui facture la location des terrains de tennis. Les 3 parties (Commune, Centre Sportif et club de tennis) se sont entendues en 2020 : le Centre Sportif baisse le prix de la location de 12 000 € à 9 000 € , la Commune aide le club à hauteur de 5000 € et il reste à charge de l'association 3 000 €.

Arrivée de Sébastien BEGRAND à 18h40.

M. le Maire propose au conseil municipal d'en débattre mais si la Commune n'aide pas le club, cela met en péril son maintien.

Concernant l'Ecole de musique de Bois d'Amont, Marc SAMSON précise que la subvention était de 285€ par enfant pour payer une partie des cours de musique. La Commune est liée à la politique de la commune de BOIS D'AMONT qui a augmenté sa participation à 290 €/enfant. La commission des finances propose également d'augmenter cette subvention à 190€/enfant.

Marc SAMSON indique que Trans'organisation a annulé ses demandes de subvention pour la Transjurassienne et la Transju'trail car ces événements ont été annulés. Ils sollicitent cependant une subvention de 1 500 € destinée à l'organisation du Commando Race du 30/09.

M. le Maire est étonné que le Ski Club n'ait pas fait de demande de subvention mais précise qu'il n'est pas trop tard. Il faut un dossier de demande de subvention complet.

Benoît AUBRY fait part d'une remarque de Claire CRETIN qui souhaite avoir communication des montants des subventions N-1 sur la note de synthèse.

M. le Maire indique que cette information figure dans le compte-rendu du conseil municipal d'attribution des subventions de 2020.

M. le Maire déplore le manque d'activité dû à la crise sanitaire, le manque d'évènementiel durant cette année d'élection. Il est conscient des difficultés des associations. La commission des Associations prépare un forum des associations en septembre au gymnase afin de redynamiser le tissu associatif.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions 2021 selon le tableau ci-dessus.

4. Travaux : aménagement de la traversée des Rousses et des espaces publics riverains – Tranche optionnelle n°2 – Déclaration de sous-traitance de COLAS France – Etablissement SJE au profit de M.P.T.P. SARL

M. le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé, par délibération 2019-7-050 du 4 juillet 2019, à signer un marché avec l'entreprise SJE Agence COLAS Nord-Est pour un montant total de 3 170 614.87 € HT (3 804 737.84 € TTC) pour le lot n°01 – Terrassement, chaussée, réseaux, bordures, signalisation, enrobés, génie civil de réseaux secs.

L'entreprise SJE propose de sous-traiter à l'entreprise M.P.T.P de CHALON SUR SAONE (71) la pose de bordures pour un montant HT de **19 334.00 €** (23 200.80 € TTC) avec paiement direct.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise COLAS France – Etablissement SJE au profit de M.P.T.P. SARL.

Gilles BOURQUI informe le conseil municipal que le planning des travaux d'aménagement de la traversée de la RN5 est tenu. Le 14/06, la route sera fermée à la circulation dans les deux sens car la chaussée va être rabotée. Les enrobés seront réalisés la nuit des 14 au 18/06 et l'ouverture officielle de la RN5 aura lieu le 21/06.

M. le Maire informe le conseil municipal que la statue de Pasteur a été réinstallée après rénovation et les bancs ont été rabotés.

5. Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'objectifs et de financement pour la crèche avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura (CAF) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté une de ses priorités.

En contrepartie du versement de la Prestation de service unique (Psu) et des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale », la commune doit notamment mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté dans le respect de la réglementation petite enfance. Les activités doivent être ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'E.A.J.E sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2025.

6. Ressources Humaines : création et suppression de poste

Suite à un départ, il est proposé au conseil municipal :

- Pour le service du centre de santé, de supprimer le poste d'infirmier de soins généraux hors classe à temps complet et de créer un poste d'infirmier de soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1er juillet 2021.

M. le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'infirmier de soins généraux hors classe à temps complet et de créer un poste d'infirmier de soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1er juillet 2021.

7. Rapport des délégués aux organismes extérieurs

Alain DESPREZ fait un point sur le Comité consultatif du lac : il s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 7/04 juste après sa constitution. Chaque représentant des entités présentes a pu intervenir où ont été évoqués les points suivants :

- nature des activités exercées (pêche, chasse, activité de tourisme de la Sogestar, activités nautiques individuelles) ;
- cadres administratifs dans lesquels sont exercés ces activités et les éventuelles difficultés rencontrées.

Des axes de travail ont été mis en place et des commissions ouvertes à des membres extérieurs ont été créées :

- réactualiser les cadres administratifs : convention SIE du Plateau des Rousses/Communauté de communes de la Station des Rousses, arrêté qui encadre les différentes pratiques et les périmètres dévolus ;
- réactualisation de la signalétique : 3 panneaux sont en cours de réalisation chez Signaux Girod ;
- modification des amarrages de barques. M. DESPREZ remercie l'APPMA pour avoir débarrassé une large partie des pneus (l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique interdit le stockage des déchets dans le périmètre de protection rapproché du lac) ;
- protection de l'avifaune qui niche au bord du lac des Rousses ou qui transite lors de la migration : commission encadrée par Blandine CHIEZE, Christelle CHAVETNOIR, Isabelle ARBEZ, un représentant du PNR et un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Le portail d'accès à la station de traitement des eaux est réparé et il sera verrouillé afin d'empêcher l'accès des véhicules à l'usine qui alimente plus de 8000 personnes sur le syndicat.

8 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal n'a pas de remarques à formuler sur la liste des marchés signés par M. le Maire.

9 – Questions et informations diverses

- Bilan des secours sur les domaines skiables pour la saison 2020/2021 :

Ouverture limitée du domaine alpin du fait de la pandémie Covid-19 et des restrictions sanitaires imposées par les autorités.

Ouverture d'un télésiège à destination des skis clubs pour 22 séances (entre le 19/12 et le 4/02/ dans le cadre des mesures dérogatoires au Décret 2020-1519 du 4 décembre 2020 imposant la non ouverture des remontées mécaniques en France.

Domaines alpins français transformés en zone montagne aux risques et périls de l'utilisateur avec secours assurés par les acteurs publics.

Ouverture du Massif de la Dôle en Suisse du 6 février au 7 mars 2021, soit 30 jours d'exploitation. Ouverture retardée du fait d'un arrêté préfectoral français interdisant l'accès au parking des Dappes et fermeture anticipée par décision conjointe du mandant et du gestionnaire.

Ouverture de l'Espace Nordique du 5 décembre au 11 avril soit 128 jours d'exploitation.

71 interventions de secours conduites cette saison, soit 229 de moins que la saison dernière.

1 SMUR terrestre engagé. Aucune intervention Hélicoptère.

Les 4 opérations de secours en alpin sur Lamoura ont été conduites pour le compte des skis clubs.

On note 2 interventions luge prises en charge par les pompiers sur le domaine alpin.

L'accidentologie en ski nordique n'a pas augmenté à hauteur de la hausse de fréquentation constatée cette saison. 1 seule opération de secours concerne le ski de randonnée.

- **Message des agriculteurs** : il est demandé aux promeneurs (piétons, cyclistes) de ne pas traverser les champs et de respecter les sentiers de randonnée car cela abîme la pousse de l'herbe. Pas de déjections canines dans les champs car les vaches les absorbent et cela les rend stériles.

- **Fête de la Saint-Pierre le 3 juillet 2021** : Véronique GANGNERY indique que le thème retenu est celui de la guinguette. Les commerçants vont participer et il va être demandé aux habitants de décorer leurs maisons sur ce thème. Un concours sera organisé avec la remise d'un panier gourmand. Le centre du village sera fermé à partir de 11h30 depuis le 1107 jusqu'à l'office du tourisme. Des animations sont prévues dans l'après-midi et à partir de 17h30 débiteront les orchestres jusqu'à minuit.

- La tortue luth va voyager et s'immerger dans le lac des Rousses le weekend avant la fête des rousses; Stéphane BEJANIN a créé une tortue en acier pour aller jusque dans la Méditerranée à l'embouchure du Tigre vers Rome


- après 1 an de mandat, M. le Maire souhaite remercier l'ensemble du conseil municipal ainsi que ses adjoints et conseillers délégués pour tout le travail fourni durant cette année très particulière. Il remercie également l'ensemble des services pour leur collaboration.

Séance levée à 19h30
Le Secrétaire de séance,

Sébastien BENOIT-GUYOD



Le Maire,



Christophe MATHEZ

